



FONDATION ♦ LACS

**Fondation pour la conservation et la protection
environnementale du bassin versant du lac des
Sittelles**

Conception du logo: Gilles Mérineau

Assemblée annuelle 2023

Fondation pour la conservation
et la protection environnementale
du bassin versant du lac des Sittelles



Crédit Jean-Pierre Lemonnier



FONDATION • LACS

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'AGA du 10 avril 2022 (disponible sur le site web de la fondationlacS)
- Rapport du président: Monsieur Jacques Leroux
- Adoption des états financiers 2022 et présentation du budget 2023: Madame Louise Tétrault
- Nomination d'une personne pour la révision et l'examen des comptes
 - Monsieur François Tourigny accepte bénévolement de renouveler son mandat
- Ratification des actes posés par le conseil d'administration depuis la dernière assemblée annuelle des membres.
- Modification de la clause de dissolution dans les statuts de la fondation.
- Élection de trois administrateurs au Conseil d'administration
- Période de questions et levée de l'assemblée



Rapport du Président

Jacques Leroux

- Nous vivons avec 50 ans d'insouciance environnementale. Le but fondamental est de ralentir l'étalement urbain et surtout de protéger le lac en protégeant les milieux naturels.
- La FondationlacS vise à protéger les zones vulnérables afin de les transformer en zones protégées à perpétuité.
- Depuis sa création, la FondationlacS a pris sous son aile 92 terrains soit environ 96 000 mètres carrés de territoire sous gestion.
- Zones prioritaires car vulnérables:
 - Rue des Quenouilles: 14 propriétés
 - Rue des Génévriers: 25 propriétés
 - Secteur Nord: 24 propriétés
- Pour parler avec le ministère du revenu du Québec pour 2 terrains – biens non-réclamés.
- Membre du Réseau des milieux naturels protégés du Québec et adhésion au code d'éthique préconisé par l'Alliance des organismes de conservation du Canada.
- **Projets pour 2023:**
 - Adoption d'un plan de développement triennal pour 75 lots additionnels . Budget de 200 000 \$
 - Identification des 92 lots sous gestion afin de marquer le territoire protégé à l'été 2023
 - Finalisation de la demande d'accréditation pour devenir une société admissible au Programme des Dons écologiques.
 - Affiliation au Corridor appalachien



États financiers 2022

Louise Tétrault, trésorière.

Bilan	
31 décembre 2022	
BANQUE	
Solde du début	17 301,66
Surplus année courante	4 436,44
Solde en banque	21 738,10
TOTAL	21 738,10 \$
TERRAINS	
Solde du début	581 823,72
Plus acquisitions (voir note)	27 036,12
TOTAL - TERRAINS	608 859,84 \$
TOTAL DES ACTIFS	630 597,94 \$
TOTAL DES PASSIFS	-
AVOIR FONDATIONLACS	630 597,94 \$

note concernant les terrains	
<i>donations</i>	19 900,00 \$
<i>dépenses capitalisées</i>	6 458,38 \$
<i>achats</i>	677,74 \$
total acquisitions	27 036,12 \$

Flux de trésorerie	
31 décembre 2022	
TRÉSORERIE AU 1e JANVIER	17 301,66 \$
ENCAISSEMENTS	
dons en espèce	14 763,90
remboursement taxes	248,65
TOTAL AVANT DÉCAISSEMENTS	32 314,21 \$
DÉCAISSEMENTS	
droit mutation	-
évaluation terrain	2 759,40
notaire	4 158,88
taxes	1 624,18
assurance	454,69
papeterie-timbres	289,73
enregistrement et registre	118,35
communication (site Web)	493,14
frais bancaire	-
achat terrain	677,74
TOTAL DÉCAISSEMENTS	10 576,11 \$
TRÉSORERIE DISPONIBLE	21 738,10 \$



Budget 2023

Flux de trésorerie	
Budget pour année 2023	
TRÉSORERIE AU 1^e JANVIER	21 738,00 \$
ENCAISSEMENTS	
Dons en espèce	10 300,00 \$
Subventions	4 000,00 \$
TOTAL AVANT DÉCAISSEMENTS	36 038,00 \$
DÉCAISSEMENTS	
Frais d'acquisition	15 980,00 \$
Frais taxes et gouvernementaux	2 250,00 \$
Frais d'administration	1 225,00 \$
TOTAL DÉCAISSEMENTS	19 455,00 \$
TRÉSORERIE DISPONIBLE	16 583,00 \$



Nomination

Révision et l'examen des comptes



Monsieur François Tourigny accepte
bénévolement de renouveler son mandat



Fondation pour la conservation et la protection environnementale du bassin versant du lac des Sittelles



Crédit: Catherine Marie

Modification de la clause de dissolution dans les statuts de la fondation.

Il est expressément prévu qu'en cas de dissolution ou de liquidation de l'Organisation, tous les éléments d'actifs restants après le paiement des passifs seront attribués à un ou à plusieurs bénéficiaires admissibles en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui ont des objectifs communs avec l'Organisation ou, dans le cas de dons écologiques, à un ou à plusieurs bénéficiaires admissible au Programme de dons écologiques, avant le paiement des passifs de l'Organisation, ou de façon entièrement distincte.



Merci à nos partenaires



Élections au CA pour deux ans

- Jacques Leroux, Président
- Michèle Savard, VP, responsable des communications



Crédit: Catherine Marie

Trois postes disponibles

Secrétaire

Pierre-Jérôme Bouchard Réélu

Responsable des projets de développement

Alain Lupien Réélu

Trésorière

Céline Rouleau Éluée



Questions des membres et levée de l'assemblée

Merci de donner généreusement et contribuer à la protection de notre domaine et de son lac.



Par Interac

Dons.fondationlacs@gmail.com

Question Interac : oiseau Réponse : huard

La Fondation émettra des reçus d'impôt dans les délais prescrits par la loi

Le numéro d'enregistrement de la Fondation auprès de Revenu Canada est le # 72774 4880 RR0001

